

LA CRÉATION DU CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE

Engagement électoral auquel le maire tenait, le conseil municipal du 7 décembre a approuvé la création du conseil local de santé mentale (CLSM) à Boulogne-Billancourt. Cette plateforme de concertation et de coordination a pour objectif de définir et mettre en œuvre des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des populations concernées par les troubles psychiques.

La santé mentale est un enjeu important pour tous. Pour aider les victimes de troubles psychologiques et psychiques et leurs proches, la Ville a décidé d'agir pour prendre en compte leurs souffrances dans l'intérêt du bien vivre ensemble. Après une réunion de préfiguration organisée dès février 2016, suivie d'une réflexion en partenariat avec les acteurs locaux de la santé, il a été décidé de créer le conseil local de santé mentale. Les objectifs stratégiques consistent notamment à mettre en place une observation en santé mentale, permettre l'accès et la

continuité des soins, favoriser l'inclusion sociale, l'autonomie et la pleine citoyenneté des usagers et participer aux actions contre la stigmatisation et les discriminations.

UN RÉSEAU RICHE EN SYNERGIES

Le conseil local de santé mentale (CLSM) de Boulogne-Billancourt est présidé par Pierre-Christophe Baguet et composé d'un comité technique rassemblant les élus Frédéric Morand et Pierre Deniziot, ainsi que les chefs de pôle de la psychiatrie publique et d'un représentant de la médecine libérale, à savoir les médecins Renaud Espaze, du CH Paul-Guiraud et CMP, Christian Portelli, du centre médico-psycho pédagogique, Nancy Pionnie-Dax, chef de pôle pédopsychiatrie, Bertrand Garnier, chef de pôle Sainte-Anne, Sébastien Beaune, chef des urgences de l'hôpital Ambroise-Paré, Fabien Teboul, président de l'AMBB, et Michel Girard, président de l'UNAFAM 92. L'assemblée plénière rassemble un ensemble d'acteurs proches de la problématique : représentants d'usagers, professionnels de santé, d'associations, de personnes qualifiées ou encore de volontaires ayant fait acte de candidature. ■



TROIS QUESTIONS À PAULINE GUEZENNEC, CHARGÉE DE MISSION AU CCOMS*

BBI : En quoi la création d'un CLSM est-elle importante pour Boulogne-Billancourt ?

Pauline Guezennec : D'après l'OMS, 25 % de la population a ou aura un trouble psychique au cours de sa vie. La santé mentale est un état de bien-être dans lequel une personne peut se réaliser, surmonter les tensions normales de la vie, accomplir un travail productif et contribuer à la vie de sa communauté. Elle ne se résume pas qu'aux maladies psychiatriques telle que la dépression mais inclut également le stress, le mal-être, les problèmes de sommeil. C'est

donc au niveau local et notamment des communes que l'on peut agir, grâce à une participation de l'ensemble des acteurs du territoire. La Ville a des leviers d'action en intégrant cette problématique dans les questions liées, au logement, aux affaires sociales, à la petite enfance, etc.

BBI : Quelles améliorations ou quelles aides concrètes un CLSM peut-il apporter ?

P.G. : Via leur expertise, les membres du CLSM ciblent les thématiques ou les publics qui représentent une priorité. Cette intelligence collective permet des actions concrètes, innovantes et préventives. Il peut s'agir de créations de dispositifs, d'outils facilitant le travail des professionnels et permettant une prise en charge globale des personnes concernées. Une des missions du CLSM consiste à développer une prévention qui diminuerait l'apparition des troubles psychiques ou qui améliorerait l'accès aux soins. La lutte contre la stigmatisation est aussi un axe fort. Modifier les représentations sociales de la santé mentale auprès de la population facilite l'intégration des personnes qui souffrent de troubles psychiques. Ces dernières, par crainte d'être étiquetées, retardent parfois le recours aux soins...

BBI : Quelles sont les conditions de réussite d'un CLSM ?

P.G. : La première condition est une implication politique forte et durable avec des élus convaincus de leur rôle pour l'amélioration de la santé mentale de la population. Avec le maire président, cela permet de créer une réelle démarche partenariale et horizontale, c'est l'ensemble des membres du CLSM (usagers, aidants, psychiatrie, bailleurs sociaux, Éducation nationale) qui vont construire et faire vivre le CLSM.

(*) Centre collaborateur de l'Organisation mondiale de la santé pour la recherche et la formation en santé mentale.

